

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Suffrages exprimés</u> : 13	<u>Pour</u> : 13	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	--------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille quinze, le dix-sept juin, à 20 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la Présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC.

Date de la convocation : 10 juin 2015

Etaient présents : MM. les Conseillers Municipaux :

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MALLE MANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	<u>Absente</u>	MARENDIA Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie-Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Monsieur Jean-Gérard ABBES

ABSENT : Madame Patricia CHABOT-LALAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Etienne BARTEAU

2015-38 : Encaissement du remboursement d'assurance du sinistre du stade

Lors de la tentative de cambriolage des vestiaires du stade, la porte d'entrée a été détériorée. Suite au remplacement de la porte d'entrée par l'entreprise Mathis et Danède la compagnie d'assurance Aqui Assur nous rembourse en chèque la somme de 1315,29 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité et autorise la commune à encaisser ce chèque d'un montant de 1315,29 €.

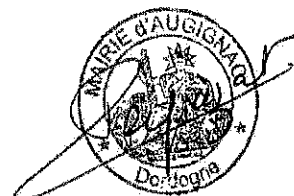
Un titre de recette sera émis.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 22 juin 2015
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la Sous-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 23 juin 2015
Page 1 sur 1



AR PREFECTURE

024-212400162-20150617-2015_38-AI
Regu le 30/06/2015